

OGDEN

MUNICIPALITÉ D'OGDEN
ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Mercredi, 11 mars 2020 à 19 heures

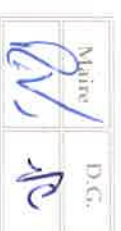
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020
4. Période de questions
5. Affaires portant sur les séances antérieures
6. Aménagement, urbanisme et développement
 - 6.1 Dépôt du rapport forestier
 - 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
 - 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7. Environnement et gestion des matières résiduelles
 - 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
8. Voirie, transport et travaux publics
 - 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie
 - 8.2 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière
 - 8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2020
 - 8.4 Vente de la vieille génératrice municipale
 - 8.5 Vieilles pièces d'équipements municipaux
 - 8.6 Achat d'une souffeuse à neige pour la municipalité
 - 8.7 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2020
9. Finances
 - 9.1 Liste des comptes payés
 - 9.2 Liste des comptes à payer
 - 9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes
 - 9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2019 et 2020
10. Administration
 - 10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech
 - 10.2 Désignation du mois d'avril, Mois de la Jonquille
 - 10.3 Formation web de l'ADMO pour la directrice générale
 - 10.4 Démission de madame Sherri Essaff Rediker
 - 10.5 Embauche de madame Nathalie Powers
 - 10.6 Nomination de la maîtresse suppléante pour les mois d'avril à décembre 2020
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville
 - 11.2 Session d'information sur les tiques à l'Hôtel de ville
 - 11.3 Cours de Tai Chi au lac
12. Sécurité publique
 - 12.1 Mandat à la SPA Estrie pour l'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
13. Règlements et politiques internes
 - 13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03
 - 13.2 Dépôt – Projet de Règlement n° 2020.02 modifiant le règlement de zonage 2000-03
 - 13.3 Adoption - Projet de Règlement n° 2020.02 modifiant le règlement de zonage 2000-03 et fixant la date de l'assemblée de consultation
 - 13.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8
 - 13.5 Dépôt – Projet de Règlement n° 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8
14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog
 - 14.1 Diverses rencontres
 - 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
15. Liste de correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la séance

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le
Mercredi, 1 avril 2020 à 19 heures*



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 11 mars 2020 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval et Lise Rousseau.

ABSENTE :

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-03-039

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020

2020-03-040

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. M. François Côté a demandé si le règlement sur les installations septiques allait être modifié afin que ce soit seulement celui qui fait le test de percolation qui pourra faire l'inspection de l'installation. Le conseil discutera de ce sujet avec l'inspectrice en bâtiment et en environnement et rendra une décision à cet égard.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.V.
D.V.	RC

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 février dernier.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 17 février dernier.

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 24 février dernier.

8.2 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

2020-03-041

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2020.

ADOPTÉE

8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2020

2020-03-042

Il est proposé par madame Claude Dupras appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2020.

ADOPTÉE

8.4 Vente de la vieille génératrice municipale

CONSIDÉRANT QUE la vieille génératrice municipale n'est plus utilisée par la municipalité d'Ogdén;

2020-03-043

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la vente de la vieille génératrice municipale et demande à la directrice générale de placer une annonce à cet effet dans le prochain Chroniques d'Ogdén afin que celle-ci puisse être vendue au plus haut soumissionnaire.

ADOPTÉE

8.5 Vieilles pièces d'équipements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogdén possède plusieurs vieilles pièces d'équipements municipaux qui ne fonctionnent plus et qui n'ont plus d'utilité pour la municipalité, telles des vieux distributeurs d'eau, des vieilles pièces d'aspirateur, des vieilles pièces d'ordinateur, deux vieux climatiseurs d'air et divers petits articles défectueux;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.C.C.
<i>R/S</i>	<i>Je</i>

2020-03-044

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur en voirie à contacter la Ressourcerie des Frontières afin que celle-ci puisse venir chercher ces vieilles pièces d'équipements municipaux qui ne servent plus à la municipalité.

ADOPTÉE

8.6 Achat d'une souffleuse à neige pour la municipalité

CONSIDÉRANT QU'il serait bénéfique pour la municipalité d'Ogdén d'avoir une souffleuse à neige afin de pouvoir déneiger plus efficacement les endroits où cela s'avère nécessaire;

2020-03-045

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à la majorité, le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil autorise l'achat d'une souffleuse à neige pour la municipalité, au prix maximal de 1,200\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.7 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'embaucher un journalier aux travaux publics pour la saison 2020;

2020-03-046

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste de journalier aux travaux publics pour la saison 2020 à M. Charles McIntyre, au taux horaire déterminé par le conseil lors de la dernière révision salariale.

QUE cet emploi débutera vers la mi-avril 2020, ou avant si nécessaire, et durera pour une période d'environ six (6) mois.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 96,941.98\$ et les salaires s'élèvent à 8,189.33\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 105,131.31\$.

2020-03-047

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 59,282.34\$;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Mme	D.C.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

2020-03-048

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 1^{er} mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2019 et 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2020 dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE le total des montants octroyés en 2019 seront payés à la Municipalité;

2020-03-049

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité rembourse 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

QUE lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

QUE le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2019 a maintenant été fait par la directrice générale.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 5,375,00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE

10.2 Désignation du mois d'avril, Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55,000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

2020-03-051

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la municipalité d'Ogden encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

10.3 Formation web de l'ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) offre une formation web pour la directrice générale portant sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec, et cette formation web se tiendra le 1 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation web est de 102.00\$ taxes en sus;

2020-03-052

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation web se tenant le 1 avril 2020 au coût de 102.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Démission de madame Sherri Essaff Rediker

CONSIDÉRANT QUE madame Essaff Rediker qui effectuait l'entretien ménager de l'hôtel de ville, et ce depuis plusieurs années, a remis sa démission en date du 1^{er} mars 2020;

2020-03-053

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil remercie madame Essaff Rediker du travail accompli au fil des ans.

ADOPTÉE

10.5 Embauche de madame Nathalie Powers

CONSIDÉRANT QUE madame Essaff Rediker qui effectuait l'entretien ménager de l'hôtel de ville, et ce depuis plusieurs années, a remis sa démission en date du 1^{er} mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Powers a accepté d'effectuer l'entretien ménager de l'hôtel de ville, ce qui inclut à l'étagage ainsi que les escaliers, le bureau de l'inspecteur en voirie, la toilette, l'entrée du sous-sol et périodiquement la grande salle et les fenêtres au besoin;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>RL</i>	<i>RL</i>

2020-03-054

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Nathalie Powers aux conditions salariales établies avec la directrice générale et approuvées par le conseil.

ADOPTÉE

10.6 Nomination de la mairesse suppléante pour les mois d'avril à décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, " le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés";

2020-03-055

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. 3 Mme Claudette Dupras comme mairesse suppléante débutant le 1 avril 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville

2020-03-056

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 40.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

ADOPTÉE

11.2 Session d'information sur les tiques à l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une session d'information sur les tiques sera offerte par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 4 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette session d'information sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cette session sera de 225\$;

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 225\$ pour cette session d'information sur les tiques.

ADOPTÉE

11.3 Cours de Tai Chi au lac

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>D.V.</i>	<i>Y.E.</i>

CONSIDÉRANT QUE des cours de Tai Chi au lac Memphrémagog auront lieu une fois par semaine encore cet été, donc dix (10) cours en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

CONSIDÉRANT QUE ces cours seront offerts gratuitement aux résidents d'Ogden et que le prix chargé par l'instructeur est de 85\$ par cours, taxes en sus, plus les frais de déplacement de 0.50\$ par kilomètre, taxes en sus;

2020-03-058
Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 85\$ par cours, taxes en sus, plus les frais de déplacement de 0.50\$ par kilomètre, taxes en sus, donc un montant total de 1,260\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Tai Chi à l'été 2020.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Mandat à la SPA de l'Estrie pour l'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a présentement une entente avec la SPA de l'Estrie pour la protection et le contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique du Québec a une nouvelle réglementation découlant de la Loi P-38.002 *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle réglementation sera en force le 3 mars 2020 et son application a été déléguée aux villes et aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette réglementation encadre particulièrement les chiens qui ont mordu ou montré de l'agressivité et de nouvelles dispositions sont maintenant obligatoires pour encadrer toutes les démarches à la suite d'un incident;

2020-03-059
Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QU'à cette fin, la municipalité délègue le mandat d'application du règlement d'application de la Loi P-38.002 *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* à la SPA de l'Estrie.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 2000-03 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier le délai de construction.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



13.2 Dépôt – Projet de Règlement n° 2020.02 modifiant le règlement de zonage 2000-03

Madame la conseillère Marie-Andrée Courval a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2000-03 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier le délai de construction.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Claudette Dupras et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Adoption – Projet de Règlement n° 2020.02 modifiant le règlement de zonage 2000-03 et fixant la date de l'assemblée de consultation

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2020;

2020-03-060
Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QU'il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2020.02 modifiant le règlement de zonage 2000-03.

QUE le présent projet de règlement n° 2020.02 aura pour objet de modifier le règlement de zonage 2000-03 afin de modifier le délai de construction.

QUE copie du projet de règlement est présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 1 avril 2020, à 18 h 50, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

13.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8 – REMIS

13.5 Dépôt – Projet de Règlement n° 2020.03 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2000-8 - REMIS

14. **RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**
- 14.1 **Divers dossiers**
- Le maire a mentionné que lors de la rencontre de la Régie Incendie de l'Est, il a été discuté de la possibilité de construire de nouvelles casernes de pompiers qui augmenteraient les tarifs des municipalités membres de la Régie. Le maire est sur le comité qui va étudier ce sujet.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné que Sentiers Massawippi doit donner une réponse à la MRC de Memphrémagog et la Municipalité d'Ogden concernant son projet d'arts avant le 1^{er} juin 2020.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>ve</i>

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y avait aucune personne présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.

2020-03-061

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 33 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.